المملكة المغربية
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
المجموعة الصحية الترابية الرباط سلا القنيطرة
المعهد الوطني للأنكولوجيا سيدي محمد بن عبد الله

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale
roupement Sanitaire Territorial - Rabat Salé Kénitra
Institut National d'Oncologie
Sidi Mohamed Ben Abdellah



Royaume du Maroc
Ministère de la Santé Et La Protection Sociale
Groupement sanitaire territorial
Rabat-Salé-Kenitra
Institut National d'Oncologie Sidi Mohamed Ben Abdellah
Avis d'achat sur bons de commande BC INOGST/20/2026

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL D'ONCOLOGIE SIDI MED BENABDELLAH procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marches publics.

Objet de la prestation : Achat de médicaments.

Consistance de la prestation :

	N° article	Désignation	Caractéristiques et spécifications	Unité de mesure	Quantité
Lot unique	1	METHYLPREDNISOLONE 40 MG Solution ou Suspension ou Lyophilisat VOIE INJECTABLE IV	METHYLPREDNISOLONE 40 MG Solution ou Suspension ou Lyophilisat VOIE INJECTABLE IV	FL	5000

Lieu d'exécution : L'INSTITUT NATIONAL D'ONCOLOGIE SIDI MED BENABDELLAH.

Délai d'exécution ou date de livraison de la prestation : Quinze (15) jours, à compter de lendemain de la date de notification du Bon de Commande.

Date et heure limites de réception des devis des concurrents : le 16 Novembre 2026 à 11h00min

NB : Les cinq concurrents qui sont classés selon les conditions d'utilisation du portail des marches publics par ordre croissant en fonction de leur montant seront invités à déposer et **l'AMM ou ATU** objet de l'avis d'achat pour jugement technique.

Les devis signés par les concurrents et déposé par voie électronique dans le portail des marchés publics



accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Autres dispositions administratives et financières pour la soumission a cette consultation par bon de commande

Mode d'attribution : Lot unique

Pénalités :

En cas de retard d'exécution dans les délais prévus le titulaire du bon de commande est passible d'une pénalité de retard à hauteur de 1/1000 par jour sans dépasser 8% du montant globale du bon de commande.

Groupement Sanitaire Territorial
Rabat-Salé-Kenitra
Directeur de l'Institut National d'Oncologie
Sidi Mohamed Ben Abdellah
Dr MOHAMMED JAOUAD BELAHCEN